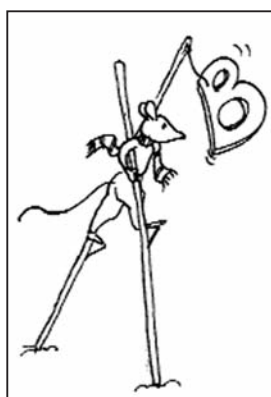




« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 255 Janvier 2008 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

**2008 ...**



**REPLIE DE  
CES SOLIDARITES  
QUI NOUS  
FONT GRANDIR.**



Se rassembler, s'exprimer, inter-  
peller...

C'est depuis près de 30 ans ce  
que nous voulons faire à LST pour por-  
ter la lutte des plus pauvres, notre  
lutte.

Nous savons qu'il s'agit là d'un  
travail permanent, qui demande une  
vigilance de tous les instants. La pau-  
vreté d'un grand nombre (les plus  
faibles) permet hélas la richesse de  
quelques uns (les plus forts).

Heureusement, il y a aussi toutes  
ces solidarités que nous vivons et qui  
nous permettent d'avancer. Ren-  
contrer des parlementaires, se ras-  
sembler à Jemelle, témoigner devant  
des étudiants... Ce journal qui nous  
"relie", lecteurs sensibilisés et militants  
plus engagés...

Que 2008 soit remplie de ces soli-  
darités qui font grandir chacun d'entre  
nous, nos familles, notre monde.

Jacques Fourneau.

**EDITORIAL**

**N° 255**

**SOMMAIRE**



**LUTTES  
SOLIDARITÉS  
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur  
Tél. : 081 / 22 15 12  
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR 1  
P705187

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 255  
Janvier 2008

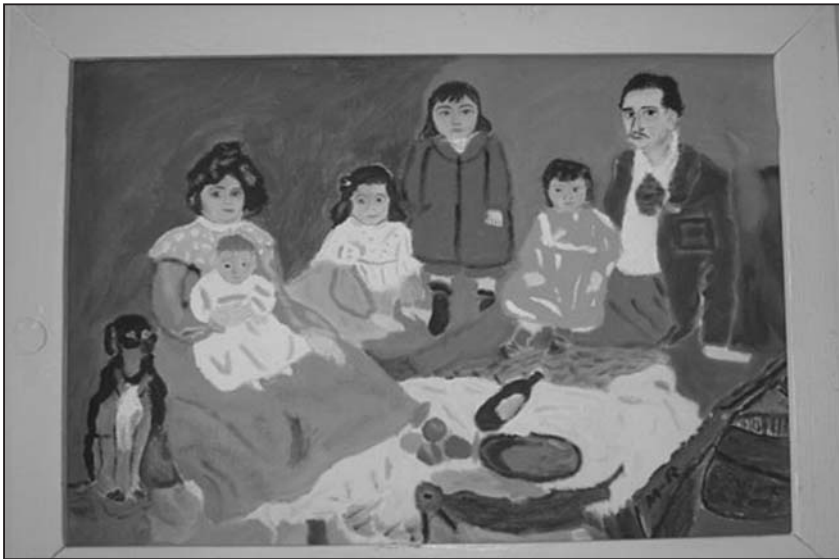
Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne	<b>2/3</b>
• Se faire entendre...	
- Ciney-Marche	<b>4</b>
• Se mobiliser	
- Namur	<b>5</b>
• Un plastic rebelle	
- Nos droits	<b>6</b>
• Nouveautés sur le contrat de bail	
- La page des enfants	<b>7</b>
• Saint Nicolas à la BDR	
- Ça se passe	<b>8</b>
- Petites nouvelles	<b>8</b>

## ANDENNE

## SE FAIRE

### Rencontre des représentants du groupe Agora



Reproduction de Picasso "La famille Soler" par Marie-Rose - atelier peinture d'Andenne

#### LE CONTEXTE

Depuis près de dix ans, un groupe de travail mensuel réunit l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, des Conseillers, des Directeurs et des travailleurs sociaux délégués du secteur, et des représentants des associations ATD et LST.

Ce groupe de dialogue, appelé « Agora », est né dans la suite du RGP<sup>1</sup> et impulsé par une proposition de la Ministre de tutelle de l'époque, Mme Onkelinx.

Nous avons déjà présenté ce groupe de dialogue dans ce journal au moment d'une publication commune<sup>2</sup> le 17 octobre 2005.

#### LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

La famille est le premier lieu de résistance à la misère pour les plus pauvres. Elle est le lieu qui donne le plus de forces mais aussi celui qui impose trop souvent les souffrances les plus inacceptables.

La famille est au cœur de la transversalité des droits, comme le lieu de croisement des questions sur le revenu, le logement, le travail, la culture, la santé, l'école,... l'avenir.

L'atelier famille permet aux militants de LST de partager leurs réflexions. Un constat récurrent de ce groupe, c'est que le placement des enfants est une réponse régulière aux différents problèmes qui s'imposent aux familles. Cette pratique inefficace et inacceptable, est particulièrement coûteuse pour tous.

C'est ce constat qui nous a engagés à un dialogue avec les services responsables de ces pratiques. Avec ATD Quart Monde qui partage le même point de vue, nous avons entrepris le dialogue dans le groupe « Agora ».

#### INVITATION AUX REPRÉSENTANTS DU GROUPE AGORA.

Notre groupe est un lieu de dialogue entre les associations et essen-

tiellement des partenaires représentatifs de l'Administration, et parfois le cabinet de la Ministre responsable.

Nous n'avons pas encore ouvert de dialogue avec les représentants du peuple qui votent les décrets, les parlementaires.

C'est avec bonheur que nous avons accepté une invitation pour une audition sur le groupe « Agora » au Parlement de la Communauté française. Il fallait encore la réussir : comment, en une heure ou deux, faire comprendre pareille démarche dans un lieu où les débats sont souvent définis par les intérêts politiques des partis ?

Nous avons réalisé une intervention commune, et c'est une militante d'un des mouvements qui a été chargée de la présenter lors de la rencontre. Un second militant serait présent en appui, les autres dans les bancs du public.

#### LE 13 NOVEMBRE, AUDITION AU PARLEMENT

A la table des débats de la Commission Parlementaire, nous étions particulièrement impressionnés. Il y avait là de nombreux parlementaires de tous les partis et des conseillers politiques particulièrement



## ENTENDRE

### *au parlement de la Communauté française*

intéressés. Au moment de commencer l'audition, la ministre responsable de l'Aide à la Jeunesse entourée de membres de son cabinet a rejoint l'assemblée.

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Paul GALAND, Président de la Commission, c'est Mme Danièle GEVAERT, Présidente du groupe Agora et Directrice générale de l'Aide à la Jeunesse, qui présente l'historique, les enjeux et l'objectif de ce lieu de dialogue.

Monsieur Jean-Marie DELCOMMUNE, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse à Bruxelles et représentant de l'Union des Conseillers et Directeurs apporte ensuite le point de vue du secteur. Il insiste sur les conditions d'un tel dialogue et sur ce qu'il produit dans le travail quotidien.

Ensuite, Madame Christine LIGNOUL, Déléguée en chef au SPJ de Verviers, fait part, au nom des travailleurs sociaux des services, de tout l'apport que ce groupe permet dans la pratique professionnelle de l'accompagnement de familles vivant de très grandes difficultés.

Enfin, Carine, militante, au nom des associations, témoigne, à partir de l'écrit préparé, de l'enjeu particulièrement important de la place accordée aux jeunes et aux familles dans le décret de l'Aide à la Jeunesse.

Mais en même temps de la difficulté, sur le terrain, de vivre un véritable partenariat, dans le respect de ce que vivent les plus pauvres.

A partir de là, les associations ont souligné l'enjeu essentiel du lieu de dialogue privilégié que permet le groupe « Agora ».

Il reste que, dans le quotidien des familles, on a souvent l'impression que rien n'a changé. C'est l'incompréhension voire le mépris qui

gagne ; le jeune ou la famille comme partenaire incontournable n'est souvent qu'un vœu pieux.

### **UN DÉBAT FORT RICHE AVEC LES PARLEMENTAIRES**

Des témoins habitués de ce lieu nous ont dit avoir été surpris de la qualité d'écoute et d'attention qu'ont accordé tous les mandataires réunis autour de la table. De nombreux parlementaires ont témoigné de leur intérêt pour ce groupe de travail, et quantité de questions, parfois fort pointues ont été adressées aux différents intervenants.

Le point de vue du groupe sur des questions d'actualité ou sur des initiatives politiques actuelles a été demandé. Par exemple, sur la création de « l'école des parents ».

Il nous semble que, ce qui a été le plus remarquable, c'est que les divers partenaires du groupe Agora, parlaient d'une même voix. Cette convergence d'analyse, résultat d'un long processus du dialogue, renforce à l'évidence les revendications des asso-

ciations et augure d'une toute autre prise au sérieux des propositions.<sup>3</sup>

L'équipe journal d'Andenne

1 Rapport Général sur la Pauvreté – Fondation Roi Baudouin – Bruxelles, 1994

2 « Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse » - Etat des réflexions de l'Agora – Ministère de la Communauté française – Bruxelles, octobre 2005

3 Le compte-rendu détaillé de cette rencontre sera disponible sur le site du Parlement de la Communauté française de Belgique et les textes des intervenants sont consultables sur le site de LST (<http://www.mouvement-lst.org>)



## CINEY-MARCHE-BASTOGNE

# SE MOBILISER QUAND UN VOISIN EST EN DIFFICULTÉ

*Quand on croit qu'il n'y a plus d'espoir,  
tout reste à faire.*



### NOS RÉUNIONS

Lors de nos réunions du jeudi matin à Jemelle, Gabby nous rapporte l'état de détresse dans lequel se trouve une de ses voisines.

Après lui avoir rendu visite et avec son accord, nous avons pris des contacts afin de trouver des vivres, un accompagnement et un soutien. Nous n'avons obtenu aucun résultat.

### S'ASSOCIER

En discutant, en s'associant, nous obtenons deux repas par semaine au resto du cœur de Marche, cela grâce à Gabby. Nous lui rendons visite régulièrement.

Après avoir interpellé le CPAS, l'assistante sociale chargée du dossier ne veut plus entrer dans son domicile tant qu'il est dans cet état. La relation de confiance avec le CPAS est à nouveau rompue.

### RASSEMBLER NOS ÉNERGIES

Nous avons alors décidé de rassembler nos énergies et de l'aider à faire un grand nettoyage. Le rendez-vous est fixé au mercredi après-midi à 13h.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'arrivée sur les lieux, Gabby, Murielle, Jocelyne, Caroline, Thierry, Michel étaient déjà occupés depuis plus de 2 heures.

La chaleur qui régnait nous faisait oublier la température extérieure qui était très basse.

### UN LIEN S'EST RENFORCÉ

Après avoir vidé la maison des meubles cassés, il a fallu trouver des meubles d'occasion. Nous avons fait le tour des services sans

succès. La présidente du Lion's club de Rochefort nous a accordé une petite somme pour acheter des meubles d'occasion.

Le soir même, cette dame a pu dormir dans une maison rafraîchie grâce à cette merveilleuse chaîne humaine.

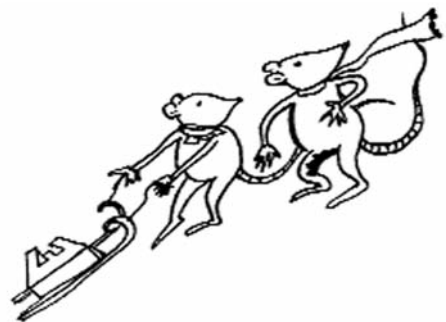
### C'EST POSSIBLE

Se rassembler pour une cause commune, même si quelques jours après le résultat ne dure pas, même si c'est fragile, même si la reconnaissance n'a pas été à la hauteur de l'engagement et du travail effectué...

Cette expérience est unique et nous montre que «l'union fait la force», qu'un lien entre les participants s'est renforcé, que se mobiliser en urgence lorsqu'un des nôtres vit des difficultés est désormais possible.

Marie-Rose Albert

**Cette expérience est  
unique et nous montre que  
« l'union fait la force »**



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,  
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU  
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

## UN PLASTIC REBELLE

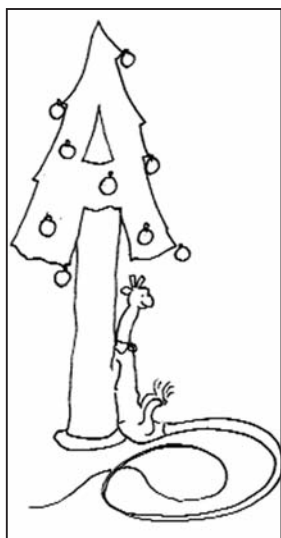
***Un matin d'automne, comme de nombreux matins, je me suis levé, je n'avais pas d'argent en poche...***

« Un matin d'automne, comme de nombreux matins, je me suis levé, je n'avais pas d'argent en poche, même pas une petite pièce pour boire une tasse de café. Le vent soufflait très fort. Je me promenais cependant dans le village, et en le traversant, je vis un homme qui taillait sa haie et qui se battait avec son plastique. Il s'efforçait de poser ce dernier tout prêt de la haie, mais seul, il lui était impossible d'y arriver.

Je lui proposai mon aide et il accepta volontiers. Ensemble nous réussissons à placer ce fameux plastique. Il m'invita à dîner, nous parlions de tout et de rien ; après ce repas, je lui ai proposé de couper sa haie et de ramasser les branches.

Il accepta avec plaisir. Au soir, il me conviait de nouveau à souper et à prendre une douche.

La nuit, je repartis de chez mon ami et je n'oubliai jamais cette merveilleuse journée. Je pensais que ce serait une journée qui commencerait mal et au contraire, elle s'est très bien terminée. »



C'est par cette petite histoire que nous avons interpellé les élèves de première humanité de Saint-Louis. A l'approche de Noël, un groupe de professeurs a voulu

sensibiliser ses élèves à propos de la pauvreté, les préjugés qu'ont les élèves sur les personnes et les familles pauvres. Les professeurs ont demandé à LST de venir témoigner. Durant la semaine du 26 au 30 novembre 2007, nous avons rencontrés les douze classes de première rénové (élèves de 12-13 ans).

Les élèves étaient très touchés et très interpellés par l'histoire de Didier.

Ils disaient :

**«Une amitié est née!»**

**«C'est la solidarité et l'entraide»**

**«C'est super de passer du temps avec une personne qu'on ne connaît pas»**

**«Vous avez partagé et passé du temps ensemble»,...**

Après ce récit, nous avons discuté de toutes les problématiques que rencontrent les familles les plus pauvres. Nous partions de leurs interpellations, de leurs remarques, de leurs représentations de la pauvreté et de leurs questions.

Pour répondre en partie à leurs questions, nous leurs avons demandé en moyenne combien dépensaient leurs parents par semaine pour faire les courses. Ils répondirent :

Moi 100 euros.

Chez moi c'est 150 euros. Chez mes parents, c'est 85 euros, et moi c'est 200 euros. Dans ma famille, on

dépense beaucoup, on dépense 300 euros.

En même temps, on leur expliquait que certaines familles vivent avec 100 euros par mois, après avoir payé leur loyer et leurs charges.

En entendant cela, les élèves étaient surpris. Certains disaient: Comment est-ce possible ? On ne peut pas vivre avec 100 euros par mois, c'est impossible.

D'autres répondaient : ils peuvent quand même acheter du pain, c'est déjà ça.

Nous répliquions en leur répondant : un pain, c'est 2 euros, dans un mois, il y a en moyenne 30 jours, donc 2 euros multipliés par 30, ça fait 60 euros.

La famille a besoin de 60 euros par mois pour un pain quotidien, il restera à la famille pour le mois 40 euros.

Il faut espérer que personne dans la famille ne devienne malade, n'ait besoin de médicaments, sans compter les frais scolaires, les loisirs,...C'était un débat très intéressant, les élèves réagissaient énormément.

Amandine et Didier



## NOS DROITS

# NOUVEAUTÉS À PROPOS DU CONTRAT DE BAIL

### *Conclure un contrat de bail pour son logement n'est pas simple. Petit tour d'horizon de nouveautés récentes.*

#### L'ANNEXE OBLIGATOIRE AU CONTRAT DE BAIL

Depuis le mois de juin 2007, chaque nouveau contrat de bail doit obligatoirement être écrit (voir Nos Droits de décembre 2007). Il doit également contenir une annexe qui explique les dispositions légales relatives au contrat de bail.

Cette annexe a été rédigée par un arrêté royal : elle fait plusieurs pages ! L'idée est d'en faire un « mode d'emploi » à lire avant de signer le bail, afin d'informer au mieux les deux parties. Dans la pratique : chacun comprendra-t-il tout ce que l'annexe explique ?

Que se passera-t-il si ni le propriétaire ni le locataire ne pense à agraffer cette annexe au contrat de bail ? La loi ne prévoit aucune sanction...

#### LES EXPLICATIONS PRINCIPALES DE CETTE ANNEXES CONCERNENT:

- les normes de salubrité à respecter : la Région wallonne a fixé des règles de salubrité à respecter par tous les logements pour pouvoir être loués. C'est une information importante pour le locataire,

pour pouvoir interpellier le propriétaire s'il constate que ces normes de salubrité ne sont pas réunies.

- le rappel de l'obligation de faire enregistrer gratuitement le bail (vois Nos Droits de mai 2007),

- les règles en matière de durée des baux : le principe est le bail de 9 ans, l'exception est le bail de moins de 3 ans ou de 3 ans maximum,

- les possibilités de révision du loyer : les parties au contrat peuvent bien sûr, à tout moment, décider de commun accord de changer le montant du loyer. En cas de désaccord, la loi autorise, sous certaines conditions, à demander au juge la révision du loyer, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. Dans ce second cas, la révision ne peut avoir lieu qu'à la fin de chaque période de 3 ans.

- l'obligation de faire un bail écrit (vois Nos Droits de décembre 2007),

- l'indexation du loyer : l'indexation n'est pas automatique. Le bailleur doit la demander par écrit au locataire. Cette demande n'a pas d'effet rétroactif, sauf pour les trois mois précédant celui de la demande.

- les charges : en règle générale, la loi ne précise pas qui du preneur ou du bailleur doit s'acquitter de certaines charges. Seul le précompte immobilier doit obligatoirement être payé par le bailleur. Les autres frais et charges doivent toujours être dissociés du loyer et être indiqués dans un compte distinct ;

- les règles de prise en charge des réparations locatives : le bailleur est tenu d'entretenir le bien loué en état de servir à l'usage pour lequel il a été loué. La loi ajoute que toutes les réparations, autres que locatives, sont à charge du bailleur.

- les possibilités de mettre fin au bail : uniquement dans les hypothèses prévues par la loi.

- une explication sur la nature d'une règle impérative : Une règle impérative est une règle à laquelle il ne peut être dérogé dans le contrat, même en cas d'accord entre le bailleur et le preneur. Les dispositions de la loi sur les baux sont impératives. La clause du contrat qui n'est pas conforme à une telle règle n'a pas de valeur.

- le droit pour chaque partie d'être assistée par un avocat en cas de litige devant le juge : il s'agit notamment d'une explication de la désignation d'un avocat Pro Deo, c'est-à-dire dans le cadre de l'aide juridique.

Philippe Versailles

Cette annexe est disponible à LST



## AGENDA DES REUNIONS CAVES

#### A NAMUR

Le mardi :  
15 janvier 2008 à 20h00  
29 janvier à 20h00

#### A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle  
le jeudi de 9h à 10h30.

#### A ANDENNE

Le mardi :  
8 janvier 2008 à 20h00  
22 janvier à 20h00

## DES ENFANTS D'ANDENNE

### SAINT NICOLAS A LA BDR...

***Les enfants étaient impatients de rencontrer le grand Saint.  
Celui-ci était venu les bras chargés de cadeaux,  
de livres et de friandises...***



Tous étaient contents et  
n'auraient manqué ce  
rendez-vous pour rien au  
monde !

Saint Nicolas a eu un petit mot et un geste pour chacun d'entre eux.  
Un moment fort chaleureux que nous avons partagé ensemble.



Merci Saint Nicolas et à bientôt !

## ÇA SE PASSE

### à Namur

#### LES CEC S'EXPOSENT

Des enfants, des jeunes et des adultes de LST Namur ont exposé leurs œuvres au 64 rue Pépin à Namur jusqu'au 7 décembre. Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de venir.

Sinon, n'hésitez pas à passer. Nous avons laissé une bonne partie des dessins, peintures, montages, photos... accessibles dans le local.



## BONNE ANNÉE 2008

L'équipe du journal vous souhaite une très bonne année 2008.

Continuons à nous rassembler, à vouloir un monde plus juste ensemble.

#### Pour nous et nos enfants

L'équipe du journal vous offre déjà de petits dessins largement extraits du livre préféré des enfants de la Bibliothèque de Rue de Namur : "Le grand pique-nique" de Thé Tjong-Khing. Editions Autrement.



## Petites nouvelles

### A Ciney-Marche-Bastogne

A Jemelle, dans le cadre des expropriations de nos amis, les premières estimations de la valeur des

maisons rachetées commencent à arriver.

A suivre.

### A Andenne

#### DECES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, le 11 décembre 2007 de Vincent LECLERC, fils de Marie-Louise LECLERC, militante à LST Andenne.

Nous sommes de tout cœur avec son épouse Sabrina, ses deux fils Jordan et Dylan, Marie-Louise et Joseph GODFROID, ses frères et soeurs ainsi que toute la famille dans ces moments difficiles.

### "LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises,  
de Ciney-Marche :  
Marie-Rose  
de Namur :  
Andrée, Amandine, Cécile, Didier, Philippe et  
l'équipe de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien  
fixé à 15 Euros/an  
Cpte : 001-1237833-92  
Lutttes-Solidarités-Travail  
64, rue Pépin - 5000 NAMUR  
Tous dons de plus de 30 Euros sont  
déductibles des impôts via  
le compte suivant  
pour les deux projets :  
Cpte : 250-0083038-91  
Veuillez alors les adresser à :  
CARITAS SECOURS francophone  
délégation de NAMUR -LUXEMBOURG  
Pour **NAMUR** :  
mention : projet n° 05/65 (LST)  
Pour **ANDENNE** :  
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :  
L.S.T. Andenne asbl  
Lutttes-Solidarités-Travail Andenne  
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE  
Tél. : 085/84.48.22  
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :  
L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Chemin de Forbot de Jannée 13A  
5590 PESSOUX  
Tél. : 0479/289057  
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :  
L.S.T. asbl  
Lutttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR  
Tél. : 081/22.15.12  
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :  
Claire et Jean-François Funck  
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL  
Tél. : 067/64.89.65  
tubize@mouvement-LST.org

**Chers lecteurs**  
**N'hésitez pas à nous contacter...**  
**Nous attendons vos articles,**  
**vos remarques,**  
**un petit coup de fil...**

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Impression : IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien  
de la Communauté française (Ministère de la  
Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne (direction générale de  
l'économie et de l'emploi).

**Bonne lecture**